



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

En 2024, la refonte de la géographie prioritaire aboutit à la délimitation d'un unique quartier prioritaire, incluant le quartier de la Compassion, celui des Pérouses et plusieurs équipements :

- Le groupe scolaire Jean Moulin / André Lassagne
- Le groupe scolaire Jacques Cartier
- La Plateforme emploi et cohésion sociale
- Le Briscope et la Médiathèque
- L'EHPAD Maison Saint-Anne
- La gendarmerie nationale
- La police municipale

Ainsi, par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2024-2030 pour le nouveau quartier prioritaire des Pérouses-Compassion.

La lettre de cadrage co-signée par la Sous-préfète chargée de la politique de la ville et par Monsieur le Maire, en date du 23 octobre 2025, est venue rappeler l'importance pour la programmation communale au titre de l'année 2026 de s'ancrer dans les enjeux prioritaires définis par ce contrat à savoir :

- La parentalité, l'éducation et la jeunesse
- L'insertion sociale et l'emploi
- L'amélioration du cadre de vie
- Le sport et la culture
- Le lien social et la participation citoyenne

Plusieurs porteurs de projets dont certains services municipaux, ont donc déposé une demande de financement pour une action à destination des habitants du quartier prioritaire, s'inscrivant dans un des axes stratégiques énoncés ci-dessus. Ensuite, la programmation des actions pour l'année 2026 a été instruite par Monsieur le Maire et l'élu en charge de la politique de la ville, le service cohésion sociale et participation citoyenne, Madame la Sous-Préfète et les services de l'État. L'instruction a été réalisée à partir des engagements du nouveau Contrat de Ville, des bilans de la programmation 2025, des orientations définies par la Ville et en prenant en compte les crédits budgétaires alloués par la Ville de Brignais et l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le montant total de la subvention de l'ANCT pour la programmation communale de l'année 2026 s'élève ainsi à 56 500 €.

La liste complète et les demandes de financements des actions de la programmation 2026 figurent en annexe dans les tableaux financiers.

Quatre actions de la programmation du Sud-Ouest Lyonnais (SOL) c'est-à-dire mutualisées avec cinq autres communes de l'ouest lyonnais (Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint Genis-Laval et Vernaison) et jointes en annexes (annexes 6b et 6c), font l'objet d'une demande de financement à la Ville représentant une dépense totale de 14 400 € :

Actions financées par la Ville de Brignais		
AMELY	Accompagnement administratif et numérique Permanences	2 200 €
Graines de SOL	CitésLab Sud-Ouest Lyonnais – Service d'amorçage de projets	4 600 €
Association Formation Ingénierie (AFI)	Plateforme linguistique de Proximité (Sud-Ouest Lyonnais)	3 600 €
Compagnons Bâisseurs	Etude-action d'Auto-rénovation Accompagnée	4 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Dix actions de la programmation communale bénéficient d'un financement de la Ville valorisé ou versé dans le cadre du droit commun pour un montant de 106 126 € :

Actions financées par la Ville de Brignais (au titre du droit commun)		
Ville Brignais	Développer l'accès aux livres et à la culture	17 500 €
	Orchestre à l'école	5 000 €
	Sensibilisation culturelle et artistique	18 095 €
	Fonds de participation des habitants (FPH)	1 000 €
	Quartiers d'été	4 000 €
	Ingénierie du contrat de ville	38 000 €
	Gestion de proximité	14 831 €
Centre Social de Brignais	Citoyens ou rien ! Ateliers Sociolinguistiques (ASL) Favorisons la réussite éducative !	3 500 €
Association Quais du départ	Tout le monde à bord	1 000 €
AMELY	Accès au droit et médiation citoyenne	3 200 €

Sept actions de la programmation communale et portées par la Ville feront l'objet de subventions de l'ANCT (État) qui seront versées à la Ville. Le total des recettes à percevoir sera de 25 500 €, réparties comme suit :

Recettes perçues par la Ville de Brignais		
Actions de la Ville de Brignais qui bénéficient de subvention	Fonds de participation des habitants (FPH)	2 000 € (ANCT)
	Développer l'accès aux livres et à la culture	3 000 € (ANCT)
	Orchestre à l'école	3 000 € (ANCT)
	Sensibilisation culturelle	3 000 € (ANCT)
	Quartiers d'été	3 000 € (ANCT)
	Ingénierie du contrat de ville – Chef de projet	7 000 € (ANCT)
	Gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté	4 500 € (ANCT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

D'autres actions de la programmation communale portées par des acteurs du territoire seront également financées par l'ANCT. L'ensemble des actions de la programmation communale 2026 avec le détail des financements figurent dans l'annexe ci-jointe (annexe 6a).

La commission n°2 « Solidarité, enfance, jeunesse et administration générale » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER la programmation communale 2026 du Contrat de ville telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l' élu délégué à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint en annexe (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents y afférents
- AUTORISER le versement aux associations et organismes concernés des sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et la signature par Monsieur le Maire ou ou à défaut l' élu délégué de tous les documents y afférents
- DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits pour les dépenses au chapitre 65 – compte 65748 pour les recettes au chapitre 74 – compte 74718, du budget principal de la commune et du budget annexe de la RCAVB – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERNARD